

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 11 décembre 2020

Procès-Verbal

Présents : BLASER Bernard, CHABOISSIER Michèle, CHARVIN Gilles, DUPAS Jean-Yves, GUILLET Pierre, KELLER Myriam, LATHUILLIERE Angélique, POINSIGNON Romain, PARENTHOUX Jean-Christophe, RICHOZ Monique.

Absent(s) : BANGE Tracy, BROCHET Pierre, TROIANO Catherine, Bernard-Pierre Nanterme et Bernard Reuter

Pouvoir(s) donné(s) : BROCHET Pierre donne pouvoir à Pierre Guillet, BANGE Tracy donne pouvoir à Myriam Keller, TROIANO Catherine donne pouvoir à Bernard Blaser.

Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2020

Désignation du secrétaire de séance : Monique Richoz est désignée secrétaire de séance.

Délégations de pouvoir du conseil municipal vers Madame le Maire :

- Aucune décision prise ce mois-ci.

2020_12_00 ELECTIONS : Démission de Mme GILARDINO Lamia

Myriam KELLER explique que pour des raisons personnelles et professionnelles, Mme Gilardino Lamia est dans l'obligation de présenter, à regret, sa démission. Elle restera cependant proche des conseillers.

Par conséquent, M. Pierre Brochet qui était 14^{ème} sur la liste, passe 13^{ème} de la liste majoritaire et est désormais conseiller municipal.

2020_12_01 ELECTIONS : Election comité consultatif du Marais de Lavours

La préfecture demande au conseil municipal de désigner deux de ses membres qui représenteront la Commune de CEYZERIEU au comité consultatif de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours.

Sont membres de ce comité : M. le Sous-Préfet de Belley, La CNR, La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement), CDO1, M. DARINOT Conservateur de la Réserve naturelle de Lavours, M. FOUSSADIER Directeur de l'EID, FDCA (Fédération Départementale des Chasseur de l'Ain), DDT de l'Ain, Un représentant du conseil scientifique, le Président « d'eau et rivières des Marais », M. Perrimbert : Président des amis du Marais, Olivier DE SEYSSEL pour La Chambre d'Agriculture de l'Ain, Pierre COCHONNAT : VP de la CCBS en charge de la GEMAPI, LPO (ligue protection des oiseaux) l'ONF, les communes de Flaxieu, Pollieu, Béon, Ceyzérieu, etc.

Candidats : KELLER Myriam / POINSIGNON Romain

Titulaire : KELLER Myriam

Suppléant : POINSIGNON Romain

Vote à l'unanimité

2020_12_02 ACTION SOCIALE : Aide sociale pour financer l'achat de bois de chauffage d'une administrée sur sollicitation de l'assistante sociale.

La commission "Action Sociale" a été informée le 6 novembre 2020 d'une demande d'aide financière par la caisse d'allocation familiale de l'Ain et l'assistante sociale du secteur concernant une facture de bois de chauffage pour un couple de Ceyzérieu.

L'aide demandée s'élève à 290 € soit 46 % de la facture.

Le couple a fait livrer 10 stères de bois en août 2020 pour la somme de 634.92€

Une nouvelle livraison est prévue et nécessaire.

Détail de la facture de bois : Entreprise La Freta d'HAUTEVILLE / mélange de bois dur = 10 stères soit la somme de 634,92 € TTC.

Une aide de 290 € leur sera octroyée par le fond de solidarité du logement (département de l'Ain)

La Commission "Action Sociale" propose de soutenir le couple financièrement en lui accordant une aide en co-financement pour la somme de 290 €. Restant à la charge du couple la somme de 54,92 €

Vote à l'unanimité

2020_12_03 ACTION SOCIALE : Création d'un tarif spécial pour le portage des repas à domicile avec un « potage supplémentaire »

A la demande d'une des personnes qui se fait livrer les repas, nous devons fixer le prix d'un potage supplémentaire. Rappel : le portage des repas est à 11 € par personne et 20 € par couple. Le menu comprend : Entrée, plat (viande ou poisson), légumes ou féculents, laitage, dessert, pain et un potage pour le soir + la livraison par nos agents.

Ce potage supplémentaire ne pourra pas faire l'objet d'une livraison s'il n'est pas accompagné d'un portage complet. Pour information, la société LEZTROY facture ce potage 0.94 € TTC. Il convient donc de fixer à 1 € le prix d'un potage supplémentaire.

Vote à l'unanimité

2020_12_04 RESSOURCES HUMAINES : CDD pour accroissement temporaire d'activité pour Mme Laëtitia De Cicco – Agence Postale Communale

L'agence poste communale a été créée en 2006 pour palier à la suppression du bureau de poste de Ceyzérieu. Dans le respect de sa mission de service public d'aménagement du territoire, La Poste a souhaité s'adapter aux nouveaux modes de vie des français afin de garantir à ses clients un accueil de proximité et de qualité en nouant des partenariats avec les municipalités.

Une convention est signée pour 9 ans avec la Poste (renouvelée en 2016) jusqu'en 2025.

Indemnité compensatrice de 1000 € / mois réévaluée chaque année en fonction du dernier indice du prix à la consommation. Actuellement 1042 € / mois. Cette indemnité ne couvre pas les frais de fonctionnement du service mais la municipalité à la volonté d'assurer un service public.

La question des horaires d'ouverture a été soulevée auprès des services de la Poste. Mme le Maire attend une réponse. Mme le Maire propose au conseil municipal de :

- Créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent administratif à temps incomplet à raison de 21 heures de travail par semaine
- A compter du 11.12.2020 avec effet rétroactif au 24.11.2020 pour une durée de 6 mois. (Durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs).
- DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 350 et l'IB 327 de l'échelle C1
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs).
- HABILITE l'autorité à recruter Laetitia DE CICCIO agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Vote à l'unanimité

2020_12_05 RESSOURCES HUMAINES : CDD pour accroissement temporaire d'activité pour Mme Eva Saint Blanca

Suite à l'accident de travail de Nathalie Barbier et de son passage à mi-temps thérapeutique dans l'attente d'une intervention chirurgicale et considérant qu'en raison d'un surcroît d'activité lié au nouveau protocole sanitaire de l'éducation nationale, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique en charge du ménage et de la désinfection des locaux de l'école à temps non complet à raison de 8 heures de travail par semaine.

Après avoir échangé, le conseil municipal décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique à compter du 11.12.2020 avec effet rétroactif au 30.11.2020 jusqu'au 18.12.2020. La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8 heures. La rémunération pourra être comprise entre l'IB 350 et l'IB 327 de l'échelle C1.

Madame le Maire est donc autorisée à recruter Eva SAINT BLANCA agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Vote à l'unanimité

2020_12_06 RESSOURCES HUMAINES : Création d'un compte épargne temps pour les agents

Madame Le Maire indique qu'il est possible d'instituer dans la collectivité de CEYZERIEU un compte épargne-temps. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits aux congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET pourront être utilisés sous forme de congés. L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

Elle indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps.

Elle précise, dès lors, qu'il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

- La collectivité ou l'établissement n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.
- Elle précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou contractuels de la collectivité à temps complet ou à temps non complet. Les agents stagiaires ne sont pas concernés par le CET.
- Seuls les jours de congés au-delà de 20 jours peuvent être versés dans le CET (nombre proratisé pour les agents à temps partiel et à temps non complet).
- Une note de service sera rédigée pour réglementer la prise de congés
- **Vote à l'unanimité**
-

2020_12_07 ADMINISTRATIF : Contrat de maintenance informatique - ACS

Le contrat de maintenance informatique conclu en 2016 avec l'entreprise EPC Maintenance Informatique arrivant à échéance en Février 2021, Jean-Yves Dupas, Adjoint aux finances, propose de mettre en concurrence notre prestataire actuel avec une seconde société spécialisée dans l'informatique : ACS.

Deux devis sont proposés :

- Devis de la société EPC (1140€ HT/an. Contrat actuel)

- Devis de la société ACS (780€ HT/an)

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité le contrat de maintenance avec la société ACS pour un coût annuel de 780€ HT/an
- Charge Madame le Maire de viser le contrat de maintenance informatique avec la société ACS

2020_12_08 ADMINISTRATIF : Contrat renouvellement parc informatique – serveur ACS

Le parc informatique étant complètement obsolète, il convient de le remplacer afin d'optimiser la productivité des agents administratifs. Une nouvelle fois Jean-Yves Dupas, Adjoint aux finances, propose de mettre en concurrence notre prestataire actuel avec une seconde société spécialisée dans l'informatique : ACS.

Deux devis sont proposés :

Devis de la société EPC

Matériel (4 PC sans renouvellement écrans + Serveur 2x480Go + sans renouvellement onduleur + sans routeur et switch + préparation/livraison/installation) = **5 028,68€ HT**

Sauvegarde 2x1To intégrés au serveur = **576 € HT**

Microsoft Office 2019 Business (4 postes) = **948,53€ HT**

Antivirus ESET = **133,34€ HT/an**

Devis de la société ACS

Matériel (4 PC + Ecran 24 pouces + Serveur 2x600Go + Onduleur + Routeur + switch + préparation/livraison/installation) = 5 504 € HT ou location 1 236 € HT/an/ 4,5 ans
Sauvegarde NAS (blindé) 2x2To = 480€ HT/an
Pack Office 365 Pro (5 postes) = 105,60€ HT /an
Antivirus ESET inclus au contrat de maintenance pendant 3 ans

Le conseil municipal après avoir délibéré

- Adopte le contrat de renouvellement du parc informatique / serveurs avec la société ACS pour un coût annuel de 1 821,60€ HT/an. Comprenant : Matériel + Sauvegarde NAS + Pack Office 365 Pro + Antivirus ESET.
- Charge Madame le Maire de viser le contrat de maintenance informatique avec la société ACS
Pour : 11 voix Abstention : 2 voix

2020_12_09 EAU/ ASSAINISSEMENT : Tarifs 2021 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) ou Taxe pour Raccordement à l'Egout, aussi appelée taxe d'assainissement, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une taxe locale due à la collectivité en charge de l'assainissement collectif (commune ou communauté de communes).

Elle doit être acquittée par le propriétaire à la date de raccordement effectif de la maison neuve au réseau d'assainissement. Le montant de la PFAC est décidé par la collectivité selon un mode de calcul laissé à son entière responsabilité. Il ne doit cependant pas dépasser 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'ANC (Assainissement Non Collectif).

Bernard BLASER, 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que le montant appliqué actuellement de la participation pour l'année 2020 l'assainissement collectif est de 1762.95 €. Un taux d'augmentation annuel de 15% avait été acté en 2014 par une délibération.

Aussi, il convient de fixer le montant de cette participation pour l'année 2021 à 1760 € et demande de geler l'augmentation annuelle de 15 %

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe donc le montant de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) à 1760€ pour l'année 2021
- Vote de ne pas augmenter le prix cette année

Charge Madame le Maire de procéder à l'ensemble des formalités utiles pour l'application de cette participation.

2020_12_10 EAU/ ASSAINISSEMENT : Grille tarifaire pour travaux en régie

Monsieur Blaser, 1^{er} adjoint, demande à ce qu'une grille tarifaire pour les travaux en régie soit mise en place. Il propose 5 prestations :

- Déplacement d'un branchement d'eau potable de 5m max : 490€ TTC
- Déplacement d'un branchement d'eau potable au-delà de 5m mais inférieur à 10m : 900€
- Changement d'un compteur cassé ou avant subi le gel : 150€
- Ouverture ou fermeture d'un raccordement d'eau potable : 20€ et gratuit pour les associations
- Nettoyage de l'arrivée d'eau potable au compteur : prestation gratuite

Vote à l'unanimité

POINTS DIVERS

- Courrier Monsieur Perrimbert Marc : À la suite du point 12 du dernier conseil du 13 novembre 2020 concernant le courrier de Mesdames Grivet désireuses d'acquérir l'intégralité du chemin transversale reliant la rue sans herbe à la rue du four, Madame le Maire avait interrogé Monsieur Perrimbert pour connaître sa volonté de se porter lui aussi acquéreur. Monsieur Perrimbert a fait savoir par courrier daté du 13 novembre qu'il souhaite également acquérir une partie de ce chemin. Une procédure (avec enquête publique, etc...) sera prochainement lancée.
- Repas de Noël de la cantine : le repas de Noël de la cantine se déroulera le jeudi 17 décembre 2020 à la salle des fêtes. Les enseignants, élus et bénévoles de l'école ont été conviés.
- Noël des aînés : la distribution des enveloppes avec le bon cadeau à l'occasion du Noël des aînés débutera la semaine prochaine.
- Boîte aux lettres du père Noël : une boîte aux lettres à l'attention du père Noël a été installée à côté de la fontaine sur la place de Ceyzérieu. Une réponse sera faite à chacun des enfants.
- Les entretiens d'embauche pour le recrutement de l'agent technique polyvalent vont être programmés dans les prochains jours. La prise de poste ne sera effective qu'à partir du 1^{er} février 2020.

Prochain Conseil Municipal le 8 janvier 2021.

Myriam KELLER lève la séance à 22h16

